



**Conseil d'administration  
du Programme des Nations Unies  
pour le développement, du Fonds  
des Nations Unies pour la population  
et du Bureau des Nations Unies  
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale  
4 août 2011  
Français  
Original : anglais

**Deuxième session ordinaire de 2011**  
New York, 6-9 septembre 2011  
Point 1 de l'ordre du jour provisoire  
**Questions d'organisation**

**Rapport sur la session annuelle de 2011  
(New York, 6-17 juin 2011)**

**Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Questions d'organisation .....	3
Débat consacré au PNUD .....	3
II. Déclaration de l'Administratrice et examen de son rapport annuel .....	3
III. Engagements de financement .....	6
IV. Évaluation .....	6
V. Rapport sur le développement humain .....	8
VI. Programmes de pays du PNUD et questions connexes .....	8
VII. Fonds d'équipement des Nations Unies .....	10
VIII. Volontaires des Nations Unies .....	11
Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets .....	12
IX. Déclaration du Directeur exécutif et examen de son rapport annuel .....	12
Débat consacré à des questions communes .....	14
X. Audit et contrôle internes .....	14
XI. Rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS .....	19
XII. Voyages sur le terrain .....	20
Débat consacré au FNUAP .....	21
XIII. Déclaration du Directeur exécutif et examen de son rapport annuel .....	21
XIV. Engagements de financement .....	24



XV. Programmes de pays et questions connexes .....	25
XVI. Examen à mi-parcours du plan stratégique .....	26
XVII. Questions diverses.....	28

## I. Questions d'organisation

1. La session annuelle de 2011 du Conseil d'administration du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), du Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) a eu lieu au Siège de l'Organisation des Nations Unies, à New York, du 6 au 17 juin 2011.
2. Le Conseil d'administration a adopté le projet d'ordre du jour et de plan de travail pour sa session annuelle de 2011 (DP/2011/L.2) et approuvé le rapport sur sa première session ordinaire de 2011 (DP/2011/20).
3. Le Conseil d'administration a décidé que sa deuxième session ordinaire de 2011 aurait lieu du 6 au 9 septembre 2011.
4. Les décisions prises par le Conseil d'administration à sa session annuelle de 2011 sont consignées dans le document DP/2011/32 ([www.undp.org/execbrd](http://www.undp.org/execbrd)).
5. L'Administrateur assistant adjoint, Directeur adjoint du Bureau des partenariats, a informé le Conseil d'administration que le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS s'étaient entendus sur la démarche commune qu'ils suivraient pour assurer la continuité de l'exécution des programmes intéressant le Soudan du Sud dans les mois qui suivraient l'accession de celui-ci à l'indépendance, et ont promis de tenir le Conseil informé lorsqu'ils auraient le détail des dispositions à prendre.
6. Le Conseil d'administration a décidé de reporter de sa deuxième session ordinaire de 2011 à sa première session ordinaire de 2012 l'examen des arrangements de programmation du PNUD.

### Débat consacré au PNUD

## II. Déclaration de l'Administratrice et examen de son rapport annuel

7. L'Administratrice a fait une déclaration liminaire (dont le texte est affiché sur le site Web du PNUD à l'adresse suivante : [http://beta.undp.org/content/undp/en/home/operations/excutive\\_board/overview.html](http://beta.undp.org/content/undp/en/home/operations/excutive_board/overview.html)), dans laquelle elle a exposé les grandes lignes du programme de réformes entrepris pour mieux adapter le PNUD aux réalités nouvelles du développement. Elle a souligné que cette réforme ferait du PNUD un organisme capable de soutenir la comparaison avec les meilleurs de ses homologues et le rendrait encore mieux à même d'apporter une contribution tangible au développement des pays. Rappelant les principales conclusions de l'examen à mi-parcours du plan stratégique, elle a expliqué en quoi les réformes internes rendraient les activités du PNUD plus efficaces. Elle a évoqué certains des résultats obtenus en 2010 grâce à l'aide du PNUD dans les huit domaines prioritaires que distingue le rapport sur les résultats de 2010.
8. L'Administratrice a ensuite décrit la contribution apportée par le PNUD au renforcement de la cohérence de l'action des organismes des Nations Unies, indiquant que le PNUD était fermement résolu à faire en sorte que les ressources des organismes des Nations unies s'occupant du développement soient mobilisées au service d'une action propre à aider plus efficacement les pays, dans une perspective

à long terme, à résoudre leurs problèmes de développement. Soulignant qu'il était impératif que le PNUD dispose de ressources de base suffisantes et stables, elle a engagé tous les donateurs à accroître leur contribution aux ressources de base pour 2011 et le restant de la période couverte par le plan stratégique.

9. L'Administratrice a dit qu'il importait de renforcer le dispositif de transparence du PNUD et a informé le Conseil d'administration que la mise en application des Normes comptables internationales pour le secteur public (normes IPSAS) était en bonne voie. Elle a enfin évoqué la mise en service toute récente du nouveau site Web du PNUD.

10. Les délégations se sont exprimées sur les principales questions abordées par l'Administratrice, dont le programme de réformes, l'examen à mi-parcours du plan stratégique, l'élaboration du prochain plan stratégique, le renforcement du dispositif de transparence du PNUD, les questions touchant le *Rapport sur le développement humain* et le projet de décision sur les pays à revenu intermédiaire.

11. Le Président du Conseil économique et social a remercié l'Administratrice pour l'exposé complet qu'elle avait fait des principales activités et contributions du PNUD. Il a souligné l'utilité de l'examen à mi-parcours du plan stratégique et s'est déclaré favorable aux grandes orientations définies dans le rapport annuel. Il a ensuite abordé les sujets suivants : l'importance des projets de descriptifs de programme de pays et la nécessité pour le PNUD de pouvoir compter sur le financement stable et prévisible qui lui permettra d'accomplir sa mission de développement.

12. Au sujet de la gestion du changement et du plan de réforme, plusieurs délégations ont dit qu'elles voyaient là l'occasion pour le PNUD de porter un regard critique sur son mode de fonctionnement décentralisé et sa hiérarchie comprenant trop de cadres supérieurs et de repenser ses activités dans le sens d'une transformation en profondeur. Elles ont encouragé à cet égard le PNUD à renforcer le système des coordonnateurs résidents et à mieux tirer parti des compétences du personnel de son siège et des équipes de pays.

13. De nombreuses délégations, sans vouloir minimiser les améliorations apportées aux modalités de l'examen à mi-parcours du plan stratégique, ont dit qu'à leur avis, certains éléments laissaient encore à désirer, notamment le cadre de résultats de développement. Elles ont dit souhaiter des informations plus claires et davantage de suggestions sur les moyens d'améliorer la stratégie du PNUD, faisant observer que certains des résultats attendus de l'examen ne s'étaient pas concrétisés. Ainsi, les questions suivantes n'avaient pas reçu de réponse claire : comment le PNUD entend-il modifier sa stratégie pour réorienter les programmes de pays en fonction de ce que l'expérience lui a appris et obtenir ainsi de meilleurs résultats sur le terrain? Quelles ont été les principales contributions du PNUD au développement? Enfin, comment le PNUD entend-il mieux rendre compte de sa performance et des résultats qu'il obtient? Les délégations se sont montrées très favorables à l'élaboration d'une feuille de route qui guiderait les préparatifs et la concertation préalables à l'adoption du prochain plan stratégique, dont elles espéraient qu'il définirait clairement la position stratégique du PNUD parmi les différents acteurs du développement.

14. D'autres délégations se sont déclarées en gros satisfaites de l'examen à mi-parcours, mais ont redemandé que le débat tienne dûment compte des

préoccupations des pays les moins avancés. D'autres délégations encore, dans le même ordre d'idées, ont souligné qu'il fallait revoir les critères sur lesquels repose la classification des pays, compte tenu des besoins multiples qui sont propres aux pays à revenu intermédiaire.

15. Certaines délégations ont souligné qu'il importe que la lutte contre la pauvreté soit conçue en fonction de la demande, et que le Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés pour la décennie 2011-2020 soit incorporé au programme de travail du PNUD. Plusieurs délégations toutefois ont engagé le PNUD à ne pas s'écarter des domaines d'action où il est le mieux placé pour obtenir des résultats, notamment la promotion de la gouvernance démocratique, la prévention des crises et le relèvement. Quelques autres délégations ont souligné qu'il importait de s'attaquer aux inégalités sociales dans le cadre de la lutte contre la pauvreté.

16. De nombreuses délégations se sont montrées vivement préoccupées par la tendance persistante à la réduction des contributions aux ressources de base et en ont appelé aux pays donateurs pour qu'ils tiennent leur engagement de rétablir l'équilibre entre ressources de base et autres ressources. Elles ont aussi souligné qu'il importe que le PNUD puisse compter sur des ressources de base suffisantes, stables et prévisibles, sans lesquelles il ne saurait s'acquitter efficacement de sa mission de développement.

17. D'autres délégations, sans contester que le PNUD avait besoin d'un financement stable, ont engagé celui-ci à diversifier ses sources de contributions et à s'astreindre à la discipline budgétaire rigoureuse dont le Secrétaire général de l'ONU s'est fait le champion. Certaines délégations ont saisi l'occasion de ce débat pour annoncer la contribution de leur pays aux ressources de base pour 2011.

18. Les délégations qui se sont exprimées sur ce point de l'ordre du jour ont réaffirmé qu'elles étaient entièrement favorables à la communication aux organisations intergouvernementales et au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, des rapports d'audit interne concernant les projets et programmes, quelle que soit l'importance de leurs contributions respectives auxdits projets et programmes. Elles ont de plus souligné que ces entités internationales devaient pouvoir disposer des mêmes informations que les États Membres, à condition qu'elles s'engagent à respecter les règles de confidentialité.

19. Soulignant qu'il fallait répondre aux besoins particuliers et différenciés des pays à revenu intermédiaire, de nombreuses délégations se sont montrées très favorables au projet de décision sur ces pays déposé par le groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes. Deux délégations, évoquant les préoccupations exprimées précédemment au sujet de la manière dont le *Rapport sur le développement humain* est établi, ont noté que de nets progrès avaient été faits quant à la concertation qui avait eu lieu avec les États Membres préalablement à la rédaction du rapport.

20. L'Administratrice a remercié les délégations de leurs observations, pris note de leurs préoccupations et répondu à leurs questions sur les points suivants : l'examen à mi-parcours du plan stratégique, en particulier la contribution apportée par le PNUD au développement et le cadre de résultats de développement; le programme de réforme; la nécessité pour le PNUD de rester universellement présent; enfin, la nécessité pour le PNUD d'assouplir les restrictions de communication des rapports

d'audit interne pour répondre à des attentes de plus en plus fréquemment exprimées. L'Administratrice associée a répondu aux observations formulées au sujet des aspects techniques et méthodologiques de l'examen à mi-parcours du plan stratégique.

21. Le Conseil d'administration a adopté sa décision 2011/14 sur l'examen à mi-parcours du plan stratégique du PNUD et a pris note du rapport de l'Administratrice sur la performance et les résultats du PNUD pour 2010 (DP/2011/22) et de ses annexes (disponibles sur le site Web du PNUD), du rapport du PNUD sur la suite donnée aux recommandations formulées par le Corps commun d'inspection en 2010 (DP/2011/22/Add.1) et des annexes statistiques (DP/2011/22/Add.2).

### **III. Engagements de financement**

22. L'Administratrice, avant l'ouverture du débat sur ce point de l'ordre du jour, a remercié tous les partenaires du PNUD pour les contributions qu'ils apportaient aux ressources de celui-ci. Elle a en outre fait mention des pays qui avaient maintenu ou augmenté le montant de leur contribution au financement du PNUD en 2011. L'Administratrice assistante, Directrice du Bureau des partenariats, a expliqué que les conditions actuelles ajoutaient à la complexité de la mobilisation des ressources, et a souligné qu'il importait que le PNUD puisse compter sur des ressources de base suffisantes, stables et prévisibles, sans lesquelles il ne pourrait pas s'acquitter convenablement de sa mission de développement. Elle a exposé brièvement l'action entreprise par le PNUD pour accroître le nombre des donateurs, renforcer la communication stratégique, et mieux intégrer ses pratiques de financement et de mobilisation de ressources.

23. Deux délégations se sont déclarées déçues que le PNUD n'ait pas atteint les objectifs fixés dans le plan stratégique pour 2010 et 2011. Une délégation, s'exprimant également au nom de plusieurs autres, a souligné qu'en principe, tous les États Membres devraient partager les charges financières. Une délégation a engagé le PNUD à mobiliser de plus nombreux donateurs, et l'a averti qu'il lui faudrait faire davantage avec de moindres ressources.

24. Une autre délégation, évoquant les échéances intermédiaires fixées pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement (OMD), a invité les pays donateurs à corriger le déséquilibre persistant entre ressources de base et autres ressources. Elle a confirmé la contribution que son pays s'était engagé à apporter aux ressources de base en 2011.

25. L'Administratrice et l'Administratrice assistante, Directrice du Bureau des partenariats, ont pris note des observations formulées par les délégations et souligné le prix qu'elles attachaient aux orientations indiquées par le Conseil d'administration.

26. Le Conseil d'administration a adopté sa décision 2011/15 sur les engagements de financement au titre des ressources ordinaires du PNUD et de ses fonds et programmes pour 2011 et au-delà.

### **IV. Évaluation**

27. Le Directeur du Bureau de l'évaluation a présenté le rapport annuel sur les activités d'évaluation du PNUD (2010) (DP/2011/24), exposant brièvement en quoi

consiste la fonction d'évaluation du PNUD et des fonds et programmes qui y sont rattachés, les principales conclusions quant aux enseignements à tirer de diverses évaluations indépendantes et le programme de travail du Bureau pour 2011-2012.

28. Les délégations ont pris acte de l'augmentation du taux de réponse de l'administration aux recommandations figurant dans les évaluations et du taux d'application de ces recommandations et ont exprimé l'espoir que la prise en compte des conclusions des évaluations favoriserait la généralisation d'un modèle de gestion axée sur les résultats. Certaines délégations se sont toutefois montrées préoccupées par la lenteur des progrès constatés quant à la qualité et à la portée des évaluations décentralisées et au taux d'application des recommandations qui en sont issues, et ont engagé le PNUD à faire figurer dans les programmes de pays des plans d'évaluation rigoureux et à veiller à ce que les évaluations prévues soient effectivement réalisées. Elles ont demandé à l'administration du PNUD des éclaircissements sur ce qu'elle comptait faire pour parer aux conséquences de la diminution de l'effectif des spécialistes de l'évaluation.

29. Plusieurs délégations ont jugé inquiétant qu'aucune des évaluations réalisées en 2010 n'ait abouti à des conclusions entièrement positives, tout en notant qu'aucune non plus n'avait abouti à des conclusions entièrement négatives. Estimant que certains programmes étaient mal conçus en ce sens qu'ils ne s'inscrivaient pas dans un cadre de résultats bien défini, elles ont souligné qu'il fallait prendre des mesures énergiques pour remédier aux insuffisances factuelles. Elles se sont déclarées surprises d'apprendre qu'entre 2009 et 2010, le budget du Bureau de l'évaluation avait été réduit de 14 %, et ont demandé des éclaircissements à ce sujet. Les délégations ont aussi demandé des précisions sur les principaux domaines que couvrirait l'évaluation de l'exécution du plan stratégique, prévue pour 2012.

30. Certaines délégations ont indiqué qu'elles s'intéressaient de très près aux modalités de nomination du nouveau Directeur du Bureau de l'évaluation et ont demandé des informations à jour à ce sujet. Elles ont dit aussi qu'elles comptaient qu'à l'avenir, tous les descriptifs de programme de pays seraient accompagnés d'évaluations des résultats déjà obtenus, d'un exposé des réponses de l'administration et d'informations sur la mesure dans laquelle ces réponses ont été suivies d'effets.

31. Les délégations se sont déclarées satisfaites de l'augmentation du nombre des évaluations réalisées par des équipes indépendantes constituées de ressortissants de pays en développement, et certaines d'entre elles ont noté que le Bureau de l'évaluation était parvenu à assurer la parité dans la composition des équipes, mais avait éprouvé des difficultés à accroître le nombre des femmes chefs d'équipe. Selon ces délégations, accroître le nombre des femmes participant aux activités d'évaluation dans les pays en développement supposait un effort de formation.

32. Une délégation, s'exprimant au sujet des modalités générales des évaluations, a fait observer que les chevauchements d'activités seraient moins fréquents si la pratique des évaluations conjointes était plus répandue au niveau des pays.

33. L'Administratrice associée et le Directeur du Bureau de l'évaluation ont répondu en réaffirmant que le PNUD était résolu à améliorer sa fonction d'évaluation en vue de réaliser des changements en profondeur.

34. Le Conseil d'administration a adopté sa décision 2011/16 relative au rapport annuel sur les activités d'évaluation du PNUD en 2010 (DP/2011/24).

## V. Rapport sur le développement humain

35. Comme le Conseil d'administration l'avait demandé dans sa décision 2011/12, l'Administratrice a exposé les mesures prises par le PNUD, en particulier le Bureau du *Rapport sur le développement humain*, pour appliquer les recommandations et les directives formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 57/264. Elle a expliqué certains aspects importants du fonctionnement du Bureau, notamment son indépendance rédactionnelle, et réaffirmé l'importance que le PNUD attache au *Rapport sur le développement humain*. Le Directeur du Bureau a donné un aperçu des consultations et des autres activités entreprises dans le cadre de la rédaction du *Rapport* de 2011 (voir DP/2011/25).

36. Les délégations ont remercié l'Administratrice pour son exposé et pris acte avec satisfaction de la suite donnée par le Bureau du Rapport sur le développement humain aux recommandations figurant dans la décision 2011/12 du Conseil d'administration et la résolution 57/264 de l'Assemblée générale. Elles se sont félicitées des améliorations apportées aux modalités de la concertation avec les États Membres et les milieux statistiques en vue d'accroître la qualité et l'objectivité du *Rapport*. Elles ont réaffirmé l'importance qu'il convenait d'attacher à cette concertation lors de l'élaboration des éditions futures du *Rapport*. Certaines délégations ont félicité le nouveau Directeur du Bureau du Rapport sur le développement humain de sa nomination.

37. Une délégation a mis en garde contre l'emploi d'indicateurs portant sur des notions (comme le respect des droits de l'homme) dont la communauté intergouvernementale n'a pas encore arrêté une définition univoque. Cette délégation a noté avec satisfaction que les problèmes touchant les estimations du revenu national de son pays avaient pu être réglés grâce à la collaboration du Bureau du Rapport avec son gouvernement, et a exprimé l'espoir que des solutions appropriées pourraient être trouvées pour d'autres pays ne figurant pas dans le *Rapport* de 2010. Une autre délégation s'est félicitée de la décision prise par le Bureau de ne pas présenter de nouveaux indices d'écoviability dans le *Rapport* de 2011 alors que se prépare la prochaine Conférence sur le développement durable (Rio +20).

38. D'autres délégations, tout en admettant que le Bureau devait avoir des contacts avec les États Membres et la Commission de statistique des Nations Unies, ont souligné qu'il importait que son équipe de rédaction conserve son indépendance.

39. L'Administratrice associée a remercié les délégations pour leurs encouragements et réaffirmé l'importance que le Bureau du Rapport sur le développement humain attache aux échanges avec les parties prenantes, en particulier les États Membres et les milieux statistiques.

40. Le Conseil d'administration a adopté sa décision 2011/17 sur l'état d'avancement de la préparation du *Rapport sur le développement humain, 2011*.

## VI. Programmes de pays du PNUD et questions connexes

### Programmes de pays

41. L'Administratrice associée a ouvert le débat sur cette question. Il a présenté 22 projets de descriptifs de programme de pays, un projet de descriptif de



programme commun de pays et un projet de descriptif de sous-programme régional, sur lesquels il a invité les délégations à s'exprimer.

42. Les délégations des pays concernés par les nouveaux projets de programme de pays ont remercié le PNUD de son soutien et prié les autres membres du Conseil d'administration de réserver un accueil favorable aux projets de descriptifs de programme. Au sujet des domaines définis comme prioritaires dans les différents projets de programme, les délégations ont souligné que les activités des organismes des Nations Unies devaient compléter l'action entreprise par les gouvernements concernés pour que leur pays se développe durablement, et devaient consister en une assistance technique et une aide au renforcement des capacités dans les domaines les plus importants. Quelques autres délégations ont souligné qu'il ne fallait pas négliger les pays à revenu intermédiaire.

43. D'autres délégations ont engagé le PNUD à renforcer les moyens de ses bureaux de pays et lui ont demandé de faire une place importante, dans les futurs descriptifs de programme de pays, à des activités intersectorielles essentielles telles que l'intégration de la problématique hommes-femmes, l'aide à la réforme de l'appareil judiciaire, l'assistance électorale et les mesures d'adaptation au changement climatique. Ces délégations ont aussi fait état de lacunes des cadres de résultats qui, selon elles, rendraient difficile l'établissement de rapports utiles sur les résultats obtenus et rendraient problématique la gestion axée sur les résultats; elles ont suggéré au PNUD de construire une chaîne de résultats plus complète et de faire figurer dans les cadres de résultats davantage d'informations sur l'analyse et l'atténuation des risques.

44. Une délégation a exprimé la crainte que les programmes du PNUD n'embrassent des domaines trop nombreux vu les moyens dont disposent les bureaux de pays et les attributions qui sont les leurs. Cette délégation a ajouté qu'il vaudrait peut-être mieux que le PNUD concentre ses programmes sur un nombre limité de domaines judicieusement choisis. Une autre délégation a exprimé des inquiétudes quant au respect des plans d'évaluation prévus dans les projets de descriptifs de programme de pays, eu égard en particulier à la baisse des taux d'application des recommandations issues des évaluations décentralisées. Cette même délégation a engagé le PNUD à veiller à ce que des spécialistes de la problématique hommes-femmes soient associés à l'élaboration des programmes de pays, et à renforcer son dispositif de responsabilisation afin que les programmes constituent une base de départ de qualité.

45. Au sujet des projets de descriptifs de programme commun de pays concernant la République-Unie de Tanzanie et l'Albanie, une délégation, qui s'exprimait également au nom de plusieurs autres, a demandé des informations à jour sur le point de savoir si le Conseil d'administration serait informé des résultats de la prise en compte des enseignements tirés de l'expérience et, dans l'affirmative, dans quel délai; elle s'est enquis aussi des progrès accomplis quant aux évaluations indépendantes et à l'examen du système de gestion et du dispositif de responsabilisation. Cette délégation a souligné qu'il fallait recenser les obstacles institutionnels rencontrés par les équipes de pays des Nations Unies et indiquer ce que les conseils d'administration des organismes concernés pourraient faire pour aider à les surmonter.

46. Le Conseil d'administration a pris note de la prorogation pour un an des programmes de pays pour l'Égypte, les Émirats arabes unis, la Guinée, Haïti,

Maurice, la Moldova et la Tunisie. Il a approuvé une seconde prorogation d'un an du programme de pays pour l'Afrique du Sud et la prorogation pour deux ans des programmes de pays pour la Croatie, Madagascar et le Paraguay.

47. Le Conseil d'administration a pris note également des observations formulées au sujet des 22 projets de descriptif de programme de pays concernant : l'Éthiopie, le Gabon, le Ghana, la Mauritanie, Sao Tomé-et-Principe, le Sénégal, les Seychelles, le Tchad et le Zimbabwe (région Afrique); l'Arabie saoudite, le Bahreïn et le Maroc (région États arabes); le Bangladesh, la Mongolie et les Philippines (région Asie-Pacifique); le Kirghizistan, le Monténégro et l'Ukraine (États d'Europe orientale et Communauté d'États indépendants); El Salvador, le Honduras, la Jamaïque et la Trinité-et-Tobago (région Amérique latine et Caraïbes).

48. Le Conseil d'administration a en outre pris note des observations formulées au sujet du projet de descriptif de programme commun de pays pour l'Albanie et du projet de descriptif de programme sous-régional pour la Barbade et les membres de l'Organisation des États des Caraïbes orientales.

49. Le Conseil d'administration, conformément à ses décisions 2006/36 et 2001/11, a approuvé le descriptif de programme commun de pays pour la République-Unie de Tanzanie, présenté à titre exceptionnel à sa première session ordinaire de 2011.

#### **Examen à mi-parcours du programme mondial du PNUD pour 2009-2013**

50. L'Administratrice associée a présenté ce point de l'ordre du jour. L'Administrateur assistant, Directeur du Bureau des politiques de développement, a présenté le rapport sur l'examen à mi-parcours du programme mondial du PNUD pour 2009-2013 (DP/2011/27), appelant l'attention sur les conclusions de l'examen et les propositions concernant la suite de l'exécution du programme.

51. Aucune délégation ne s'est exprimée sur ce point de l'ordre du jour.

52. Le Conseil d'administration a adopté sa décision 2011/18 sur l'examen à mi-parcours du programme mondial du PNUD pour 2009-2013.

## **VII. Fonds d'équipement des Nations Unies**

53. L'Administratrice associée a présenté ce point de l'ordre du jour et, après avoir fait l'éloge du Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU) pour les résultats qu'il avait obtenus en 2010, a brièvement décrit les activités du Fonds et son partenariat avec le PNUD. Le Secrétaire exécutif du FENU a présenté le rapport sur les résultats obtenus par le Fonds en 2010, rapport qui fait notamment le point sur les activités entreprises par le FENU et le PNUD dans le cadre de leur partenariat stratégique.

54. Les délégations ont noté avec satisfaction les très bons résultats obtenus par le FENU, en particulier au niveau des pays, et ont salué l'expansion constante de ses activités comme étant le signe de la confiance de plus en plus grande qu'il inspire. Un certain nombre de délégations se sont toutefois déclarées préoccupées par la diminution des ressources de base du Fonds et ont encouragé celui-ci à mobiliser davantage de donateurs afin de disposer d'une base de ressources plus stable et prévisible.

55. Une délégation, s'exprimant également au nom du Groupe des pays les moins avancés, s'est déclarée encouragée par la contribution importante que le FENU avait apportée à la réalisation des OMD dans les pays les moins avancés. Cette délégation a exprimé l'espoir que le Fonds s'attacherait à l'avenir à concentrer ses activités sur l'ensemble des pays les moins avancés, en particulier ses activités de microcrédit et ses programmes de développement local. La même délégation a invité le FENU à mettre en œuvre les dispositions et principes pertinents du Programme d'action d'Istanbul en faveur des pays les moins avancés, et l'a remercié pour avoir organisé deux manifestations en marge de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.

56. Une délégation a relevé avec une vive satisfaction que le FENU s'était doté d'un ensemble de moyens de mesure des résultats et avait fait procéder en 2010 à neuf évaluations complètes de ses programmes, ainsi qu'à une étude approfondie de son portefeuille de microcrédit. Une autre délégation a salué le partenariat entre le FENU et le PNUD et noté avec satisfaction qu'il avait conduit depuis quelques années à une collaboration de plus en plus étroite entre les deux organismes. Cette délégation a relevé aussi que les programmes de pays du FENU avaient presque tous été entrepris en coopération avec le PNUD.

57. Le Secrétaire exécutif du Fonds a remercié les délégations pour leurs aimables observations et a fait observer qu'il serait difficile au FENU, sans des moyens financiers supplémentaires, d'étendre son aide à d'autres pays figurant parmi les moins avancés. L'Administratrice associée a rendu hommage au Secrétaire exécutif du Fonds, et a réaffirmé que le PNUD était résolu à collaborer encore plus étroitement avec le FENU dans la perspective de changements en profondeur.

58. Le Conseil d'administration a adopté sa décision 2011/19 sur le rapport rendant compte des résultats obtenus par le FENU en 2010 (DP/2011/28).

## **VIII. Volontaires des Nations Unies**

59. L'Administratrice associée a présenté le point de l'ordre du jour consacré aux préparatifs des manifestations qui marqueront le dixième anniversaire de l'Année internationale des Volontaires et le quarantième anniversaire du Programme des Volontaires des Nations Unies (VNU), et a fait état des résultats obtenus depuis 40 ans grâce au Programme. La Coordinatrice exécutive du Programme des VNU a décrit le rôle des Volontaires et fait le point des activités entreprises en application de la résolution 63/153 de l'Assemblée générale dans le cadre des préparatifs du dixième anniversaire de l'Année internationale des Volontaires. Elle a rendu hommage à la mémoire des Volontaires qui avaient trouvé la mort dans l'accomplissement de leur mission depuis le début de l'année.

60. Les délégations ont salué la contribution que les Volontaires des Nations Unies, par leur dévouement et leur ardeur au travail, apportent dans le monde entier à la cause de la paix et de la stabilité et à la prise en main par les pays de leur propre développement. Ces délégations ont dit qu'elles comptaient que la célébration du dixième anniversaire de l'Année internationale serait l'occasion de promouvoir plus énergiquement le volontariat, de renforcer les réseaux de volontaires et de mettre en avant la contribution des Volontaires à la réalisation des OMD.

61. Une délégation a dit qu'il fallait voir dans le dixième anniversaire de l'Année internationale des Volontaires l'occasion de faire le point du volontariat et de sa contribution, ajoutant que les Volontaires devraient, dans l'exercice de leurs fonctions, jouir des mêmes immunités que les experts internationaux. Une autre délégation a dit qu'elle attendait avec intérêt la parution du premier *Rapport sur le volontariat dans le monde*, établi par le Programme des VNU, dans lequel elle voyait un moyen d'illustrer le rôle des Volontaires et la contribution qu'ils apportent, partout dans le monde, au développement local.

62. Plusieurs délégations ont commenté le Programme des VNU sous l'angle du volontariat pratiqué dans leur pays et ont souscrit entièrement aux objectifs du Programme. Certaines délégations ont saisi l'occasion de ce débat pour confirmer la contribution de leur pays au financement du Programme et ont engagé les autres pays qui sont en mesure de le faire à verser eux aussi des contributions au Fonds bénévole spécial. D'autres délégations se sont associées à l'hommage rendu par la Coordinatrice exécutive à la mémoire des Volontaires tués dans l'exercice de leurs fonctions depuis le début de l'année.

63. La Coordinatrice exécutive a remercié les délégations pour leurs utiles observations et a dit qu'il importait d'apprécier à sa juste valeur la contribution apportée par les Volontaires. Soulignant que ceux-ci travaillaient dans des conditions difficiles et parfois dangereuses, elle a dit qu'il était essentiel de veiller à leur sécurité et de leur accorder les mêmes immunités fonctionnelles qu'au restant du personnel des Nations Unies. Elle a remercié divers partenaires pour la constance de leur soutien et déclaré que le Programme des VNU continuerait de promouvoir résolument le volontariat et de diversifier ses sources de recrutement de Volontaires en vue d'atteindre la parité et d'optimiser la répartition géographique des postes.

64. Le Conseil d'administration a adopté sa décision 2011/20 sur les préparatifs du dixième anniversaire de l'Année internationale des Volontaires et du quarantième anniversaire du Programme des Volontaires des Nations Unies.

## **Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets**

### **IX. Déclaration du Directeur exécutif et examen de son rapport annuel**

65. Le Directeur exécutif du Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets (UNOPS) a présenté son rapport annuel et exposé les progrès de l'application du plan stratégique de l'UNOPS pour 2010-2013, en soulignant la contribution apportée par le Bureau à l'action menée par les Nations Unies et leurs partenaires pour améliorer de façon tangible le sort des populations défavorisées. Il a résumé les résultats à l'actif de l'UNOPS en 2010, notamment la prestation de services d'appui aux projets d'un coût total de 1,27 milliard de dollars et la simplification et l'amélioration des modalités de fonctionnement de l'UNOPS, dont un rapport d'audit portant sur la période 2008-2009 rendait compte en des termes uniformément élogieux; il a aussi fait état des résultats opérationnels obtenus dans différents pays. Évoquant ce que l'UNOPS fait pour améliorer constamment son efficacité et la qualité de ses prestations, le Directeur exécutif a signalé que ces

efforts avaient été récompensés récemment par l'homologation de ses pratiques de gestion par un organisme de normalisation. Il a annoncé que dans son rapport annuel pour 2011, il rendrait compte de l'application par l'UNOPS de sa politique consistant, à tous les niveaux, à récompenser le mérite et à sanctionner les insuffisances.

66. De nombreuses délégations ont tenu à remercier le Directeur exécutif pour sa présentation du rapport annuel et à dire l'importance qu'elles attachaient aux résultats positifs obtenus par l'UNOPS durant l'année écoulée. Elles ont félicité l'équipe dirigeante du Bureau pour avoir su assurer la stabilité financière de celui-ci.

67. Une délégation, rappelant les débats consacrés aux rapports d'audit, d'enquête et d'évaluation déontologique concernant l'UNOPS, a encouragé l'équipe dirigeante du Bureau à continuer de veiller à ce que soient réunies les conditions nécessaires à l'exercice de ses fonctions relativement nouvelles d'audit et de contrôle déontologique. Cette délégation a de plus encouragé l'UNOPS à aider les pays en développement non seulement à accroître leurs moyens techniques, mais aussi à renforcer leurs institutions dans le sens qu'exige le développement durable. Une autre délégation a fait observer que l'UNOPS, dans les limites de son mandat et dans l'exercice de ses attributions essentielles, continuait de répondre à une demande de plus en plus forte de services d'appui au renforcement des capacités nationales, notamment de services de conseil de gestion.

68. Constatant avec satisfaction que l'UNOPS était parvenu en 2010 à faire davantage avec des moyens réduits, une délégation a exprimé l'espoir que d'autres organismes des Nations Unies suivraient l'exemple du Bureau et que celui-ci, membre important des équipes de pays des Nations Unies, userait de son influence pour que la volonté de rendre plus cohérente l'action des organismes des Nations Unies se concrétise. Une autre délégation a encouragé l'UNOPS à continuer de fournir ponctuellement des services de qualité, et l'a engagé à étudier la possibilité d'accroître le volume des biens et services qu'il acquiert dans des pays en développement.

69. Une délégation a dit attendre avec intérêt le débat sur le budget d'appui biennal de l'UNOPS, prévu pour la deuxième session ordinaire du Conseil. Tout en prenant acte des succès enregistrés par l'UNOPS en 2010, une autre délégation a encouragé le Bureau à étudier plus avant les moyens d'obtenir des gains d'efficacité et à rendre compte des résultats de cette étude au Conseil d'administration.

70. Le Directeur exécutif a remercié les délégations pour leurs encouragements et leurs conseils et leur a promis que l'UNOPS étudierait attentivement leurs observations, notamment celles dont il ressortait que les bonnes pratiques de gestion de l'UNOPS pourraient servir de modèles à d'autres organismes des Nations Unies. Il a ajouté que l'UNOPS continuerait, dans les limites de son mandat, d'œuvrer au renforcement des capacités et des compétences de base au niveau des pays.

71. Le Conseil d'administration a adopté sa décision 2011/21 sur le rapport annuel du Directeur exécutif de l'UNOPS.

## Débat consacré à des questions communes

### X. Audit et contrôle internes

72. Le Directeur du Bureau de l'audit et des investigations du PNUD, le Directeur de la Division des services de contrôle interne du FNUAP et le Directeur du Groupe de l'audit et des investigations internes de l'UNOPS ont présenté les rapports des trois organismes sur leurs activités d'audit et de contrôle internes (DP/2011/29, DP/FPA/2011/5 et DP/OPS/2011/2).

73. Après la présentation des rapports, les réponses de l'administration de chacun des organismes aux recommandations et observations y figurant ont été présentées, pour le PNUD, par l'Administrateur assistant, Directeur du Bureau de la gestion, pour le FNUAP, par le Directeur exécutif, et pour l'UNOPS par le Directeur exécutif adjoint.

74. Les délégations ont remercié le Bureau de l'audit et des investigations du PNUD, la Division des services de contrôle interne du FNUAP et le Groupe de l'audit et des investigations de l'UNOPS pour leurs rapports respectifs, qu'elles ont jugés riches en informations et pleins d'intérêt. Elles ont dit aussi apprécier les réponses des administrations et les rapports des comités consultatifs pour les questions d'audit. Les délégations se sont exprimées sur les questions communes au PNUD, au FNUAP et à l'UNOPS ainsi que sur celles particulières à chacun de ces organismes. Elles ont dit apprécier le sérieux avec lequel les équipes dirigeantes des trois organismes prenaient en considération les conclusions et les recommandations issues des audits et les efforts que faisaient les administrations pour remédier rapidement et rigoureusement aux insuffisances signalées. Certaines délégations ont félicité le PNUD et le FNUAP pour les mesures qu'ils avaient prises afin d'accélérer l'application des recommandations remontant à plus de 18 mois. Plusieurs autres délégations se sont toutefois inquiétées de l'état des effectifs des unités responsables de la fonction de contrôle interne, et ont demandé que des informations plus complètes soient fournies régulièrement sur les fraudes constatées ou alléguées, soit dans les rapports annuels sur les activités d'audit et de contrôle internes, soit dans les réponses des administrations.

#### **PNUD**

75. Plusieurs délégations ont noté que la proportion d'audits de bureaux de pays ayant conclu à une gestion « satisfaisante » était tombée de 39 % en 2009 à 25 % en 2010, tandis que celle des audits ayant conclu que la gestion laissait à désirer était restée la même en 2010 qu'en 2009. Estimant qu'il y avait là une tendance inquiétante, elles ont demandé à l'administration du PNUD de fournir des informations sur les causes probables de cette baisse des notes d'audit, notamment les insuffisances systémiques dont elles pouvaient résulter.

76. Dans le même ordre d'idées, d'autres délégations ont relevé que 22 % des recommandations issues des audits portaient sur la fonction achats des bureaux de pays et ont dit souhaiter l'ouverture d'un dialogue sur la manière dont le PNUD comptait donner suite à ces recommandations. Elles ont dit aussi qu'elles souhaitaient en savoir plus sur la mesure dans laquelle le PNUD était prêt à mettre en application les Normes comptables internationales pour le secteur public (normes

IPSAS) à compter de 2012, et notamment avoir connaissance des indicateurs de préparation au changement de normes.

77. Quelques autres délégations ont encouragé le Bureau de l'audit et des investigations à poursuivre sa concertation avec d'autres organismes des Nations Unies sur la possibilité d'harmoniser les modalités d'exécution des audits portant sur des programmes communs. Au sujet du rapport du Comité consultatif du PNUD pour les questions d'audit (2010), une délégation, s'exprimant également au nom de plusieurs autres, a déploré le défaut de suivi, sur plusieurs points, de l'application de la politique harmonisée concernant les transferts de fonds (formule HACT), et a demandé des éclaircissements sur cette question.

78. Plusieurs délégations ont noté avec satisfaction les modifications apportées à la Charte du Bureau de l'audit et des investigations et ont prié l'Administratrice de faire publier un appendice annoté indiquant la nature et le but des modifications.

79. Le Directeur du Bureau de l'audit et des investigations a répondu aux observations formulées au sujet des recommandations issues des audits de la fonction achats de divers bureaux de pays, de la baisse des notes d'audit, de la méthode d'audit prévue par le programme « Unis dans l'action » et des investigations en général. Il a expliqué que la forte baisse de la proportion des audits de bureaux de pays ayant conclu à une gestion « satisfaisante » méritait certes attention, mais qu'il fallait bien comprendre que les notes d'audit pouvaient varier pour toutes sortes de raisons et qu'en l'occurrence, la baisse des notes tenait à ce que les audits avaient été plus rigoureux. Il a ajouté que le PNUD, qui pour le moment communiquait les résultats d'audit sous la forme de récapitulatifs, devrait s'orienter vers l'adoption d'une formule harmonisée, et que toutes les enquêtes, quel que soit le degré de gravité des allégations qui y donnent lieu, doivent être menées à terme en toute régularité.

80. L'Administrateur assistant, Directeur du Bureau de la gestion, a expliqué ce que le PNUD avait entrepris pour remédier aux insuffisances systémiques d'ordre normatif et fonctionnel, indiquant que des mesures se rapportant à la politique d'atténuation du risque et au dispositif de transparence du PNUD étaient en voie d'être prises. L'Administrateur assistant adjoint, Directeur adjoint du Bureau de la gestion, a exposé plus en détail les raisons de la baisse des notes d'audit et a fait observer qu'un seul bureau de pays dont la gestion avait été notée « non satisfaisante » à l'issue de l'audit précédent avait de nouveau reçu cette note.

81. La Présidente du Comité consultatif du PNUD pour les questions d'audit s'est félicitée de voir l'administration du PNUD répondre rapidement et exhaustivement aux observations issues des audits. Répondant aux observations formulées au sujet de la formule HACT, elle a expliqué qu'il ne fallait pas conclure des rapports que ladite formule produisait automatiquement des audits ayant un niveau d'assurance inférieur à celui des audits réalisés selon la formule applicable aux activités des organisations non gouvernementales ou des organismes participant à la réalisation de projets dans le cadre de l'exécution nationale. En revanche, il y avait un risque d'abaissement des niveaux d'assurance si toutes les règles pratiques et procédures prévues par la formule HACT n'étaient pas rigoureusement observées. Ainsi, l'un des audits HACT avait révélé que les sauvegardes risquaient de ne pas être toutes respectées, ce qui avait motivé une expression d'assurance reflétant ce risque.

**FNUAP**

82. Plusieurs délégations ont accueilli favorablement la nouvelle présentation du rapport et les recommandations concrètes y figurant. Elles ont demandé qu'à l'avenir, les réponses de l'administration donnent davantage de détails sur les mesures prises en application des recommandations issues des audits, avec indication du délai de mise en œuvre de ces mesures. Ces délégations ont noté avec satisfaction que le FNUAP s'était astreint à la transparence dans le traitement des incidents ayant donné lieu à une enquête.

83. Plusieurs délégations ont accueilli favorablement les mesures prises pour pourvoir les postes vacants de la Division des services de contrôle interne et ont souligné que tous les fonctionnaires étaient censés posséder les aptitudes et les qualifications qu'exige leur travail. Elles ont aussi exprimé leur satisfaction au sujet des mesures annoncées par le Directeur exécutif pour développer les activités de formation et de perfectionnement dans le but de mieux adapter les aptitudes et qualifications des fonctionnaires aux exigences de leurs attributions.

84. Plusieurs délégations se sont déclarées préoccupées de constater que les problèmes qui avaient conduit le Comité des commissaires aux comptes à assortir de réserve son opinion sur les états financiers du FNUAP pour l'exercice 2008-2009 n'avaient pas été véritablement réglés, non plus que les problèmes récurrents révélés par les audits, et que les insuffisances structurelles et systémiques sous-jacentes persistaient. Ces délégations ont néanmoins salué les efforts que faisait le Directeur exécutif pour régler ces problèmes.

85. Certaines délégations se sont inquiétées du degré croissant d'engagement financier du FNUAP et de la détérioration des appréciations issues des audits des projets relevant de l'exécution nationale; elles se sont déclarées préoccupées aussi par le nombre des audits ayant conclu à des déficiences de gestion, par la persistance de problèmes concernant le suivi et l'évaluation des programmes, par le manque de clarté de la distribution des rôles entre les unités du siège et les bureaux régionaux et bureaux de pays, et par le défaut de cohérence que révélaient certaines décisions prises par l'administration. Les délégations ont encouragé le FNUAP à prévoir de nouvelles mesures, notamment dans son plan d'action interne, en vue d'institutionnaliser les dispositifs de contrôle en dotant les bureaux de pays et les unités de contrôle interne des moyens nécessaires, dans le cadre d'une stratégie de gestion du risque visant en priorité les domaines à haut risque.

86. Relevant que l'une des conclusions figurant dans le rapport de la Division des services de contrôle interne est qu'il faudrait modifier radicalement le mode de fonctionnement des bureaux de pays pour éviter la répétition des problèmes révélés par les audits, plusieurs délégations se sont félicitées de voir le Directeur exécutif s'investir personnellement en prenant la présidence du Comité de suivi des audits, et ont noté avec satisfaction qu'il avait donné l'assurance que le FNUAP s'occuperait en priorité de régler ces problèmes. Ces délégations, tout en saluant les mesures prises par l'administration pour suivre les recommandations issues des audits et en se montrant conscientes qu'il faudrait du temps pour que les effets de ces mesures se concrétisent, ont exprimé la crainte que l'audit des états financiers du FNUAP ne fasse de nouveau l'objet d'une opinion assortie de réserves. Plusieurs délégations se sont félicitées des mesures prises par le FNUAP pour accélérer l'application des recommandations issues des audits remontant à plus de 18 mois.



87. Plusieurs délégations ont accueilli favorablement le rapport du Comité consultatif du FNUAP pour les questions d'audit et ont invité la représentante de ce comité à indiquer quelles étaient les trois questions auxquelles le FNUAP entendait s'attaquer en priorité et à donner son avis sur l'aptitude de l'administration à résoudre les problèmes qu'elle a entrepris de régler. Certaines délégations ont demandé au Directeur exécutif de définir des priorités pour le suivi des recommandations de l'auditeur interne et de présenter un plan d'action indiquant clairement les mesures prévues et les délais d'exécution. Elles ont suggéré que des rapports sur les progrès accomplis soient soumis régulièrement à l'examen du Conseil d'administration.

88. Le Directeur exécutif a souligné que le Fonds prenait très au sérieux les problèmes révélés par les audits et entendait les régler dans le cadre de l'examen à mi-parcours du plan stratégique du FNUAP et de son plan d'action interne. Il a ajouté qu'il avait bon espoir que le Conseil d'administration se montrerait satisfait des mesures que prendrait alors le FNUAP. Il a fait mention de plusieurs mesures en voie d'être prises pour réduire les risques auxquels est exposé le Fonds, mesures consistant à définir une stratégie mieux ciblée, à revoir les modalités de coopération avec les partenaires d'exécution et à réduire le nombre des extrants attendus de l'exécution des programmes. Il a réaffirmé que le FNUAP accordait la plus haute importance au respect des principes de transparence et de responsabilité.

89. Le Directeur de la Division des services de contrôle interne a signalé que l'effectif du Service des investigations avait été renforcé. Au sujet du risque de fraude, il a indiqué que le FNUAP s'était doté d'un logiciel permettant d'exercer un contrôle en continu. À propos des audits à l'issue desquels la gestion du risque avait été qualifiée de « non satisfaisante », il a expliqué que le FNUAP se fondait sur un modèle de risque et faisait porter ses audits en priorité sur les unités à haut risque. Il était donc inévitable que certains audits aboutissent à ce genre de conclusions. Il a toutefois admis l'existence d'un certain nombre d'insuffisances systémiques auxquelles le FNUAP, comme l'avait dit le Directeur exécutif, entendait remédier dans le cadre de l'examen à mi-parcours de son plan stratégique et de son plan d'action interne.

90. En réponse à une question, la représentante du Comité consultatif du FNUAP pour les questions d'audit a indiqué que le Fonds entendait en priorité réaliser l'intégration de la gestion du risque et la gestion des programmes et des projets. Elle a ajouté que nombre des problèmes que rencontrait le FNUAP pourraient être réglés en incorporant le plan de gestion du risque au plan d'action interne.

## **UNOPS**

91. Les délégations ont constaté avec satisfaction que l'audit des états financiers de l'UNOPS n'était assorti d'aucune réserve et que le Groupe de l'audit interne et des investigations séparait sa fonction d'investigation de sa fonction d'audit. Elles ont toutefois relevé des domaines où il y avait lieu d'apporter des améliorations et ont demandé un complément d'informations sur les incidences financières de la suite donnée aux conclusions des audits et sur la manière dont le Groupe avait réagi face à l'augmentation de 170 % du nombre des plaintes constatée entre 2009 et 2010.

92. Constatant que le nombre total des recommandations et le nombre des recommandations prioritaires remontant à 2009 qui avaient été jugées largement

appliquées en 2010 étaient très inférieurs aux nombres relevés pour les recommandations remontant à 2008, plusieurs délégations ont demandé un complément d'informations sur les causes de ces fluctuations. Elles ont aussi engagé l'UNOPS à redoubler d'efforts pour appliquer les recommandations anciennes encore en souffrance.

93. Une délégation a encouragé l'administration de l'UNOPS à veiller à ce que le Groupe de l'audit interne et des investigations dispose des moyens voulus pour s'acquitter de son mandat et à consulter le Conseil d'administration lorsque surviennent des faits nouveaux qui ont une incidence sur les activités du Groupe.

94. Répondant aux observations formulées au sujet de l'augmentation du nombre de plaintes, la Directrice du Groupe de l'audit interne et des investigations a expliqué que l'UNOPS s'efforçait d'éviter que des incidents ne dégénèrent en affaires de harcèlement. Dans ce but, les incidents étaient d'abord portés devant l'ombudsman ou un autre médiateur. Il a ajouté que l'UNOPS tiendrait les membres du Conseil d'administration informés des faits nouveaux concernant les cas de fraude et de corruption et a précisé que l'UNOPS exploite actuellement le fonds d'information des organismes des Nations Unies. En réponse aux observations concernant la nécessité de renforcer les effectifs eu égard à la forte augmentation du nombre des affaires à traiter, elle a indiqué que l'administration de l'UNOPS examinerait cette question dans le cadre de l'établissement de son budget, compte tenu du nombre actuel d'auditeurs.

95. Le Conseil d'administration a adopté sa décision 2011/22 relative aux rapports du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS sur leurs activités d'audit et de contrôle internes en 2010.

#### **Réponse à la demande nouvelle de communication de plus amples informations sur les rapports d'audit interne**

96. L'Administratrice du PNUD a présenté ce sous-point de l'ordre du jour, soulignant qu'il était temps que le PNUD donne des preuves concrètes de son attachement aux principes de transparence et de responsabilité. Elle a ajouté qu'en ne révélant pas aux donateurs institutionnels la teneur de ses rapports d'audit interne, le PNUD s'exposait à leur inspirer une moindre confiance et à perdre une partie de leur soutien financier. Au nom du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, le Directeur du Bureau de l'audit et des investigations du PNUD a présenté le rapport intitulé « Réponse à la demande nouvelle de plus amples informations sur les rapports d'audit interne » (DP-FPA-OPS/2011/1).

97. Le Directeur exécutif du Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, notant que le Fonds mondial attachait beaucoup de prix à ses relations de travail avec le PNUD, a indiqué que le Conseil d'administration du Fonds constatait avec une inquiétude croissante que l'administration de celui-ci n'était guère informée de la teneur des rapports d'audit interne. Tout en se déclarant convaincu que l'adoption des mesures proposées permettrait des progrès notables, il a invité le Conseil d'administration à prévoir une certaine latitude.

98. Plusieurs délégations se sont dites satisfaites que l'occasion leur soit donnée de s'exprimer sur les moyens de répondre à la demande de communication de plus amples informations sur les rapports d'audit interne. Soulignant que les trois organismes devaient se montrer plus ouverts et mieux respecter le principe de

transparence, ces délégations se sont prononcées sans réserve en faveur de la communication aux donateurs institutionnels, quelles que soient leur taille et l'importance de leurs apports, des mêmes informations sur les rapports d'audit interne concernant les programmes et projets que celles fournies aux États Membres, à condition que ces donateurs respectent les règles de confidentialité. Au sujet de la simplification des procédures, les délégations ont suggéré qu'on étudie la possibilité d'employer un système sécurisé pour les documents non confidentiels et ont demandé aux trois organismes de proposer au Conseil d'administration, à sa deuxième session ordinaire de 2011, une solution commune pour la téléconsultation des rapports d'audit interne. Sur le point de savoir à qui il reviendrait de veiller au respect des nouvelles règles de communication des informations, ces délégations ont dit qu'à leur avis, cette responsabilité devrait revenir aux unités de contrôle interne des trois organismes.

99. Une délégation a déclaré que la communication de la teneur des rapports d'audit interne serait à son avis une première étape essentielle vers l'instauration d'une culture institutionnelle fondée sur les principes de transparence et de responsabilité. Une autre délégation, soulignant qu'il importait de ne pas politiser les décisions concernant l'emploi des fonds, a dit qu'il fallait se garder de se lancer dans un débat sur les différentes solutions possibles avant de disposer d'informations suffisantes sur les incidences que leur adoption pourrait avoir. Elle a souligné qu'en tout état de cause, il serait inadmissible que des entités non étatiques aient les mêmes droits d'accès aux rapports d'audit interne que les États Membres.

100. L'Administratrice du PNUD, le Directeur exécutif du FNUAP et le Directeur exécutif de l'UNOPS ont réaffirmé leur entière adhésion au principe de transparence et affirmé qu'ils étaient entièrement favorables à la communication plus large des informations que renferment les rapports d'audit interne. L'Administratrice du PNUD, réaffirmant que la question était de première importance, a expliqué quelles pourraient être les conséquences d'un refus de répondre à la demande de communication de plus amples informations sur les rapports d'audit interne.

101. Le Conseil d'administration a adopté sa décision 2011/23 intitulée « Réponse à la demande nouvelle de communication de plus amples informations sur les rapports d'audit interne ».

102. Après l'adoption de la décision 2011/23, une délégation a pris la parole pour expliquer pourquoi son gouvernement s'était associé au consensus en faveur de la communication à certains donateurs non étatiques, à savoir les organisations intergouvernementales et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme, de la teneur des rapports d'audit interne portant sur les projets et programmes qu'ils financent.

## **XI. Rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS**

103. Le Directeur du Bureau de la déontologie du PNUD, la Conseillère en déontologie du Bureau de la déontologie du FNUAP et le Conseiller juridique de l'UNOPS ont présenté les rapports des bureaux de la déontologie des trois organismes (DP/2011/30, DP/FPA/2011/6 et DP/OPS/2011/3).

104. Deux délégations ont pris la parole sur ce point de l'ordre du jour. L'une, accueillant favorablement les trois rapports, a souligné qu'elle était entièrement convaincue de l'utilité des trois bureaux de la déontologie et a salué l'action qu'ils ont entreprise pour contribuer à l'instauration, dans les organismes des Nations Unies, d'une culture institutionnelle privilégiant l'intégrité et le respect du principe de responsabilité. Cette délégation a souligné aussi qu'elle voyait dans l'obligation faite à certains fonctionnaires de remplir une déclaration de situation financière un moyen essentiel d'éviter les conflits d'intérêts. Elle a relevé avec satisfaction les taux très élevés de respect de cette obligation constatés au PNUD, au FNUAP et à l'UNOPS (99 %, 100 % et 95 %, respectivement).

105. La même délégation a demandé qu'à l'avenir, les rapports donnent des informations plus utiles, en particulier sur le nombre de cas où des fonctionnaires ont été contraints de renoncer à des intérêts financiers ou de prendre d'autres mesures correctives. Elle a engagé les trois organismes à manifester leur souci de transparence en rendant publiques les déclarations de situation financière de leurs hauts fonctionnaires. Elle a également recommandé au PNUD, au FNUAP et à l'UNOPS d'unifier la présentation des informations figurant dans leurs rapports au sujet de la protection des fonctionnaires qui dénoncent des irrégularités et de prendre conseil du Président du Comité de la déontologie des Nations Unies au sujet du traitement des plaintes pour représailles.

106. L'autre délégation a souligné qu'il importait que les trois organismes soient dotés d'une solide fonction déontologique leur permettant, en préservant leur intégrité, de mieux servir les pays en développement. Elle a encouragé l'administration des trois organismes à travailler plus avant à l'institutionnalisation de la fonction déontologie.

107. Le Directeur du Bureau de la déontologie du PNUD a admis qu'il serait utile d'indiquer dans le rapport le nombre des cas où des mesures correctives ont dû être prises au vu des informations figurant dans les déclarations de situation financière et les déclarations d'intérêts, et a promis que des statistiques figureraient dans les prochains rapports. Le Conseiller juridique de l'UNOPS, tout en se montrant favorable à ce que les déclarations de situation financière de certains fonctionnaires soient rendues publiques, a indiqué que la question de la divulgation volontaire de ce genre d'informations devrait être soumise à l'appréciation du Bureau de la déontologie de l'ONU.

108. La Conseillère en déontologie du FNUAP a remercié les délégations pour leurs observations et leur soutien. Elle s'est associée à la réponse du Directeur du Bureau de la déontologie du PNUD et a dit que le FNUAP continuerait, en tant que membre du Comité de déontologie des Nations Unies, de travailler à l'harmonisation de ses pratiques avec celles des autres organismes.

109. Le Conseil d'administration a adopté sa décision 2011/24, intitulée « Rapports des Bureaux de la déontologie du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS ».

## **XII. Voyages sur le terrain**

110. Les chefs des équipes communes envoyées en mission aux Philippines, au Panama et en Uruguay ont présenté ce point de l'ordre du jour. Les rapporteurs ont présenté leurs rapports respectifs (DP-FPA/2011/CRP.1 et rectificatif,

DP/2011/CRP.2-DP/FPA/2011/CRP.1, DP/2011/CRP.3-DP/FPA/2011/CRP.2) et ont appelé l'attention sur les principales constatations et recommandations y figurant.

111. Une délégation, sans contester l'utilité de ces missions sur le terrain, a demandé au secrétariat du Conseil d'administration de fournir des informations sur le coût total de ces missions, en particulier sur les frais de voyage.

112. Le Conseil d'administration a pris note des trois rapports sur les missions dépêchées aux Philippines, au Panama et en Uruguay.

## **Débat consacré au FNUAP**

### **XIII. Déclaration du Directeur exécutif et examen de son rapport annuel**

113. Le Directeur exécutif, dans sa déclaration (dont le texte peut être consulté à l'adresse suivante : <http://www.unfpa.org/public/home/news/pid/7763>), a fait état des progrès de la mise en œuvre du plan stratégique au cours des trois dernières années et a présenté brièvement les mesures que le FNUAP prévoyait de prendre pour devenir un organisme encore plus concentré sur sa mission et plus efficace. Il a indiqué que plusieurs processus en cours étaient de nature à renforcer le FNUAP, notamment l'examen à mi-parcours de son plan stratégique et l'élaboration d'un plan d'action interne.

114. Les délégations ont remercié le Directeur exécutif pour sa déclaration et le travail de réflexion qu'elle dénotait. Elles ont salué l'autorité avec laquelle il avait entrepris de revoir les priorités stratégiques du FNUAP et le souci qu'il avait eu de rendre l'examen à mi-parcours du plan stratégique aussi transparent et ouvert que possible. De nombreuses délégations ont souligné que le FNUAP devait concentrer ses activités sur l'exécution du Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement, notamment pour ce qui concerne les aspects démographiques du développement, la santé procréative et les droits procréatifs et l'égalité des sexes. Les délégations ont insisté sur la nécessité de préserver le consensus qui s'est dégagé lors de la Conférence. Elles ont souligné l'importance de la démarche axée sur la défense des droits de l'homme que suit le FNUAP dans l'accomplissement de sa mission. Tout en se montrant conscientes de l'intérêt d'une plus grande convergence des orientations stratégiques du Fonds, les délégations ont affirmé que le FNUAP, s'il entendait renforcer sa collaboration avec les parties prenantes et ses partenaires de développement, devait se garder d'inscrire sa présence dans un cadre trop limitatif. Notant que les progrès vers la réalisation de l'ODD 5 étaient plus lents que prévu, les délégations ont souligné le rôle essentiel qui revenait au FNUAP dans l'aide apportée aux pays en vue de la réalisation de l'ODD 5. Elles ont insisté aussi sur l'importance que revêtent les données démographiques pour le développement et sur la nécessité de renforcer les systèmes nationaux d'information et d'aider les pays à développer leurs moyens propres. Elles ont engagé le FNUAP à continuer de suivre, en matière de programmation, une démarche soucieuse de la diversité des cultures. Elles ont souligné aussi le rôle essentiel du FNUAP dans la coopération Sud-Sud.

115. Les délégations se sont félicitées de voir le Directeur exécutif cibler l'action du FNUAP sur les adolescents et les jeunes et ont convenu qu'il fallait investir dans

la jeunesse, en développant l'information et l'éducation et en offrant des services conçus pour les jeunes. Une délégation a proposé que le Conseil d'administration, lors d'une de ses sessions futures, consacre un débat aux activités que les organismes des Nations Unies ont entreprises en faveur des jeunes, afin de promouvoir une action commune. Les délégations ont salué le travail accompli par le FNUAP dans les situations de crise et lors des urgences humanitaires, et certaines d'entre elles l'ont encouragé à renforcer ses moyens et mécanismes de coordination, ainsi que ceux de ses partenaires, afin d'être mieux à même de prévenir et de combattre la violence sexiste. Les délégations des pays que le FNUAP avait aidés à recenser leurs populations en 2010 lui ont adressé leurs remerciements. Une délégation a demandé qu'un débat soit consacré chaque année aux activités humanitaires du Fonds.

116. Plusieurs délégations ont mentionné la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés et insisté sur la nécessité d'accélérer les progrès de la réalisation des OMD dans ces pays afin qu'ils puissent être atteints à l'échéance de 2015. Une délégation, s'exprimant au nom du groupe des pays les moins avancés, a remercié le Directeur exécutif pour son soutien. Soulignant qu'atteindre la cible de l'accès universel à la santé procréative, y compris aux moyens de la planification de la famille, fixée dans le cadre des OMD, constituait pour les pays les moins avancés un défi redoutable, cette délégation a dit ne pas douter que le FNUAP porterait son attention en priorité sur ces pays.

117. Les délégations ont aussi insisté sur la contribution essentielle que les accoucheuses qualifiées, en particulier les sages-femmes, peuvent apporter à la réduction de la mortalité et de la morbidité maternelles et néonatales. Une délégation a annoncé une initiative prévoyant l'extension des plans nationaux d'équipement en dispensaires d'obstétrique en vue d'accroître le pourcentage des accouchements assistés par du personnel qualifié. La même délégation a déclaré que son pays collaborerait étroitement avec le FNUAP. Une autre délégation a annoncé un nouveau programme national de prestations gratuites de services d'aide aux femmes enceintes dans les zones rurales et urbaines.

118. Les délégations se sont félicitées de voir le Directeur exécutif mettre le respect du principe de responsabilité au premier rang des priorités du FNUAP. Elles ont engagé le Fonds à prêter une plus grande attention à la gestion financière des projets et programmes relevant de la formule de l'exécution nationale, au suivi des recommandations issues des audits, à l'évaluation et à la programmation et aux processus décisionnels fondés sur des données factuelles. Au sujet de la présentation des résultats obtenus, quelques délégations ont souligné qu'il fallait exposer clairement les enseignements tirés de l'expérience, les difficultés rencontrées et les difficultés surmontées. Les délégations se sont montrées satisfaites de la contribution apportée par le FNUAP à la réforme des Nations Unies, notamment dans le cadre du programme « Unis dans l'action ». Plusieurs délégations ont dit que le FNUAP et ONU-Femmes devaient collaborer en menant des actions complémentaires et synergiques en faveur de la parité.

119. De nombreuses délégations ont souligné que le Fonds avait besoin de ressources financières plus importantes et plus prévisibles pour pouvoir aider les pays à appliquer le programme d'action issu de la Conférence internationale sur la population et le développement et à atteindre les OMD. Le FNUAP a été invité à tirer le parti maximum de ses ressources en s'attachant à une plus grande efficacité

et à une plus grande efficacité. La délégation du Royaume-Uni a annoncé que son pays, pour les deux années à venir, maintiendrait à 20 millions de livres sterling le montant de sa contribution aux ressources de base du Fonds. Elle a souligné que pour la suite, le financement du FNUAP dépendrait de trois facteurs essentiels : l'exécution plus efficace des programmes de pays et l'obtention de résultats plus tangibles; le renforcement de la gestion axée sur les résultats; l'amélioration de la gestion financière, en particulier l'application plus rigoureuse des recommandations issues des audits. Les délégations de l'Estonie, de la Finlande, de l'Irlande, de la Nouvelle-Zélande et des Pays-Bas ont aussi fait mention de leurs contributions aux ressources de base du FNUAP. La délégation japonaise a transmis au FNUAP et à son personnel la profonde gratitude de son pays pour leur expression de sympathie au lendemain du tremblement de terre. Elle a noté que malgré les répercussions de cette catastrophe, le Gouvernement japonais entendait honorer ses engagements financiers envers le FNUAP.

120. Plusieurs délégations ont exprimé leur inquiétude à la perspective du départ à la retraite, entre 2011 et 2015, d'un nombre important de cadres supérieurs du FNUAP. Soulignant qu'il convenait de veiller à ce que le personnel de remplacement possède la formation et les qualifications voulues, elles ont engagé le Directeur exécutif à continuer de veiller à la répartition géographique équilibrée des postes et à la parité. Une délégation a demandé quelles seraient les unités fonctionnelles touchées par les prochains départs à la retraite.

121. Le Directeur exécutif a remercié les délégations de leurs expressions de soutien et a souligné que le FNUAP était résolu à améliorer l'efficacité de l'exécution de ses programmes et à privilégier la gestion axée sur les résultats, l'efficacité, la transparence et le respect du principe de responsabilité, en accordant une attention toute particulière à la gestion financière et à l'application des recommandations issues des audits. Il a convenu que le FNUAP devait pouvoir agir avec une certaine souplesse et ne saurait recourir à des solutions toutes faites. Il s'est félicité de l'attitude positive adoptée par les délégations à l'égard de l'examen à mi-parcours du plan stratégique du FNUAP et a convenu que celui-ci devait être avant tout jugé sur ses résultats. Il a fait observer que le FNUAP avait déjà pris des mesures importantes pour définir plus rigoureusement et pour simplifier son cadre de résultats. Il a tenu à donner aux pays l'assurance que l'importance que le FNUAP accordait aux femmes, aux filles et aux jeunes ne l'empêcherait en aucune façon de coopérer avec eux, compte tenu de leurs besoins, dans les domaines de la population et du développement, de l'égalité des sexes et de la santé procréative. Il a retenu l'idée de consacrer un débat à la jeunesse lors d'une session future du Conseil d'administration. Il a souligné que le FNUAP avait à cœur de répondre aux besoins des pays les moins avancés et de suivre les progrès de la mise en œuvre du Programme d'action d'Istanbul. Il a ajouté que le Fonds entendait également répondre aux besoins des pays à revenu intermédiaire.

122. Le Directeur exécutif a dit combien il appréciait les généreuses contributions des États Membres et a invité les États à prendre des engagements de financement pluriannuels. Il a annoncé que le projet de budget biennal serait communiqué aux délégations plus tard dans l'année et a donné l'assurance au Conseil d'administration que le FNUAP gérait efficacement tant ses ressources que ses dépenses. Il a noté que le plan d'action interne mettrait l'accent sur la formation et le perfectionnement du personnel, la mise au courant des nouvelles recrues et la planification de la relève.

123. Le Conseil d'administration a adopté sa décision 2011/25 sur le rapport du Directeur exécutif pour 2010.

#### **XIV. Engagements de financement**

124. Le Chef du Service de la mobilisation des ressources a présenté le rapport sur les contributions des États Membres et autres donateurs au FNUAP et les prévisions de recettes pour 2011 et au-delà (DP/FPA/2011/4) et fourni des informations à jour sur l'état des contributions. Il a indiqué qu'au 1<sup>er</sup> juin 2011, le montant prévu des contributions aux ressources ordinaires du FNUAP pour 2011 était d'environ 455,6 millions de dollars, soit nettement plus que le chiffre de 444,2 millions de dollars figurant dans le rapport, dont l'établissement remontait à mars 2011. Pour les autres ressources (cofinancement) les prévisions de recettes pour 2011 se chiffraient à 270 millions de dollars. Faisant observer que le FNUAP comptait avant tout sur ses ressources ordinaires pour mener à bien ses activités opérationnelles, il a souligné que le Fonds avait plus que jamais besoin de ressources suffisantes, stables et prévisibles.

125. De nombreuses délégations, dans une déclaration commune, ont souscrit à la principale conclusion du rapport, à savoir que le FNUAP doit pouvoir disposer de ressources ordinaires stables pour être en mesure d'aider les pays à appliquer le Programme d'action issu de la Conférence internationale sur la population et le développement. Ces délégations ont souligné que c'était parce qu'elles étaient conscientes de ce que toutes les activités du FNUAP dépendaient de ses ressources de base que leurs contributions étaient avant tout destinées à alimenter les ressources ordinaires du Fonds. Elles ont ajouté que les autres ressources étaient néanmoins un complément important des ressources de base. Elles ont constaté avec satisfaction que les contributions provenant de nouveaux pays donateurs et de pays émergents étaient en augmentation et ont souligné qu'il importait que la liste des donateurs qui versent des contributions importantes s'allonge encore.

126. Les délégations ont encouragé le FNUAP à améliorer encore sa gestion financière et la gestion de ses activités opérationnelles et ont souligné que ces améliorations, associées à une programmation efficace fondée sur des données factuelles, devraient favoriser notablement la mobilisation de contributions aux ressources ordinaires et aux autres ressources. Notant que la situation économique mondiale imposait aux organismes des Nations Unies de faire davantage avec de moindres moyens, elles se sont félicitées de l'action entreprise par le Directeur exécutif pour rendre l'exécution des programmes du FNUAP plus efficace et privilégier l'obtention de résultats concrets. Les délégations ont souligné que le succès de cette action déterminerait dans une mesure décisive l'aptitude du FNUAP à mobiliser des ressources.

127. Le Directeur exécutif a remercié les délégations pour les observations qu'elles avaient formulées au sujet de l'action entreprise par le FNUAP pour consolider son assise financière. Il a souligné que le Fonds agirait dans le souci constant de respecter les principes de transparence et de responsabilité et s'astreindrait à faire davantage avec de moindres moyens.

128. Le Conseil d'administration a adopté sa décision 2011/26 intitulée « Rapport sur les contributions des États Membres et autres donateurs et prévisions de recettes pour 2011 et au-delà ».



## XV. Programmes de pays et questions connexes

129. Le Conseil d'administration a tout d'abord approuvé l'élément « agents d'exécution » du descriptif de programme commun de pays pour la République-Unie de Tanzanie, qu'il avait examiné à sa première session ordinaire de 2011.

130. La Directrice exécutive adjointe (Programme) a donné un aperçu des 18 projets de descriptifs de programme de pays que le Conseil d'administration était appelé à examiner; ces descriptifs concernaient : pour la région Afrique, l'Éthiopie, le Gabon, le Ghana, la Mauritanie, Sao Tomé-et-Principe, le Sénégal et le Zimbabwe; pour la région des États arabes, le Maroc; pour la région Asie-Pacifique, le Bangladesh, la Mongolie, les Philippines et la République démocratique populaire lao; pour la région Europe orientale et Asie centrale, l'Albanie, le Kirghizistan et l'Ukraine; pour la région Amérique latine et Caraïbes, El Salvador, ainsi que les pays anglophones et néerlandophones des Caraïbes et le Honduras (descriptif de programme multinational). Elle a également présenté des propositions de prorogation des programmes concernant la Guinée, l'Afrique du Sud, Madagascar, la Tunisie, Moldova, Haïti et le Paraguay. Les directeurs régionaux du FNUAP pour l'Afrique, les États arabes, l'Asie et le Pacifique, l'Europe orientale et l'Asie centrale et l'Amérique latine et les Caraïbes ont ensuite exposé les programmes concernant leurs régions respectives.

131. Les délégations ont constaté avec satisfaction que les projets de descriptifs de programme de pays avaient été établis en étroite concertation avec les gouvernements concernés et les partenaires de développement, et tenaient dûment compte des plans et priorités des pays. Faisant état de plusieurs décennies de coopération avec le FNUAP, de nombreuses délégations se sont plu à souligner que les programmes étaient conçus en fonction des conditions propres à chaque pays. On a insisté sur l'importance du renforcement des capacités dans les domaines suivants : santé sexuelle et procréative et droits procréatifs, population et développement et égalité des sexes. Quelques délégations, notant les difficultés croissantes de financement liées à la situation économique mondiale, ont encouragé le FNUAP à poursuivre et étendre sa coopération avec d'autres partenaires de développement, notamment l'United States Agency for International Development, l'UNICEF et l'Organisation mondiale de la Santé. Dans le même ordre d'idées, certaines délégations ont souligné qu'il importait de recenser les lacunes et d'éviter les doubles emplois.

132. Quelques délégations ont engagé le FNUAP à mieux cibler ses programmes et à mieux tirer parti des synergies afin de maximiser les résultats de développement. On a fait observer que certains projets de descriptifs de programme de pays prévoyaient des résultats et des indices de performance trop ambitieux, irréalistes eu égard aux ressources disponibles. Les délégations ont invité le FNUAP à accorder une attention particulière aux besoins des jeunes et des populations les plus pauvres et les plus démunies, notamment les peuples autochtones. Elles ont souligné l'importance de démarches soucieuses de la problématique hommes-femmes et de la défense des droits. Elles ont souligné l'importance de l'action menée par le FNUAP pour promouvoir le rôle des sages-femmes et accroître la proportion d'accouchements assistés par des accoucheuses qualifiées. Les délégations ont aussi fait des observations et posé des questions sur un certain nombre de projets de descriptif. Les délégations des États énumérés ci-après ont tenu à remercier le Conseil d'administration et le FNUAP pour le soutien que le Fonds apporte à leur

pays dans le cadre de ses programmes : l'Afrique du Sud, l'Albanie, Antigua-et-Barbuda (au nom de 14 États membres de la Communauté des Caraïbes), le Bangladesh, l'Éthiopie, le Honduras, le Maroc, la Mongolie, les Philippines, la République-Unie de Tanzanie, l'Ukraine, Sao Tomé-et-Principe.

133. Les directeurs des bureaux régionaux du FNUAP ont remercié les délégations de leurs observations et de leur soutien. Ils ont donné au Conseil d'administration l'assurance que conformément à sa décision 2006/36, les observations formulées au sujet des projets de descriptifs de programme de pays seraient dûment portées à l'attention des pays concernés afin qu'il en soit tenu compte dans la version définitive des descriptifs.

134. Le Conseil d'administration a approuvé les prorogations de programme proposées pour l'Afrique du Sud, Madagascar et le Paraguay, et a pris note des prorogations de programme concernant la Guinée, la Tunisie, Moldova et Haïti. Il a également pris note des 18 projets de descriptifs de programme de pays présentés pour les États ou groupes d'États énumérés ci-après, ainsi que des observations formulées à leur sujet : Éthiopie, Gabon, Ghana, Mauritanie, Sao Tomé-et-Principe, Sénégal, Zimbabwe, Maroc, Bangladesh, République démocratique populaire lao, Mongolie, Philippines, Albanie, Kirghizistan, Ukraine, El Salvador, États des Caraïbes anglophones et néerlandophones (descriptif de programme multinational) et Honduras.

## **XVI. Examen à mi-parcours du plan stratégique**

135. Le Directeur exécutif a présenté ce point de l'ordre du jour. La Directrice exécutive adjointe (Programme) a exposé les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre du plan stratégique du FNUAP pour 2008-2013. Le Directeur de la Division des programmes a présenté des informations sur un système de mesures plus précis qui permettra au FNUAP de mieux rendre compte de ses résultats.

136. De nombreuses délégations se sont déclarées satisfaites de la démarche adoptée par le FNUAP pour l'examen à mi-parcours du plan stratégique pour 2008-2013, qui se voulait ouverte, transparente et fondée sur la concertation. Elles ont souligné qu'il importait de veiller à ce que tous les partenaires du FNUAP souscrivent sans réserve aux changements qui sont indispensables pour rendre l'action du Fonds plus efficace. Elles ont accueilli avec satisfaction l'annonce que le FNUAP avait entrepris d'établir un plan d'action interne qui indiquerait clairement comment obtenir des résultats conformes aux priorités stratégiques et opérationnelles. Elles ont fait observer que l'efficacité du FNUAP serait jugée avant tout en fonction des résultats obtenus au niveau des pays et ont encouragé le FNUAP à mieux exploiter les synergies entre son action et celle des autres partenaires de développement.

137. Plusieurs délégations ont salué la décision prise par le Directeur exécutif de concentrer davantage l'action du Fonds sur l'essentiel de sa mission. Elles ont souligné qu'il était indispensable que le FNUAP reste un ardent défenseur de la santé et des droits procréatifs et dirige l'action entreprise à l'échelle mondiale pour accélérer la réalisation des objectifs définis lors de la Conférence internationale sur la population et le développement et des objectifs du Millénaire pour le développement concernant la réduction de la mortalité maternelle et l'accès universel aux services de santé procréative, y compris les services de planification

de la famille. Elles ont fait observer que la planification de la famille, ainsi qu'une action ciblée sur les jeunes, notamment les adolescentes, constituaient des éléments fondamentaux du mandat du Fonds et étaient des moyens essentiels de favoriser la réalisation des OMD. Elles ont noté que les activités du FNUAP en matière de santé sexuelle et procréative et de promotion des droits procréatifs étaient celles qui avaient le plus de chances de produire des résultats de nature à améliorer le sort des groupes défavorisés, notamment les femmes et les jeunes.

138. De nombreuses délégations ont dit que l'aide humanitaire devait continuer de tenir une place importante dans les activités du FNUAP. Elles ont fait valoir que le Fonds jouait un rôle unique dans la lutte contre la violence sexiste et apportait une aide irremplaçable aux populations touchées par des catastrophes naturelles ou des conflits armés. Plusieurs délégations ont engagé le FNUAP à continuer de jouer le rôle d'un organisme humanitaire à part entière tout en continuant de coordonner le sous-groupe de l'orientation et de la protection.

139. Les délégations ont félicité le FNUAP pour l'action qu'il continue de mener pour réduire encore le nombre des cas d'infection par le VIH résultant de contacts sexuels et promouvoir l'intégration des mesures de prévention de la transmission du VIH de la mère à l'enfant, ainsi que les programmes de santé sexuelle et procréative et de planification de la famille, en coopération avec ONUSIDA et le Partenariat H4+. Quelques délégations ont fait observer que la création d'ONU-Femmes devrait amener le FNUAP à revoir le rôle qu'il joue dans la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des femmes. Selon ces délégations, le Fonds devait certes continuer de promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes, mais en concentrant son attention sur les aspects de la problématique hommes-femmes se rapportant à la santé sexuelle et procréative et aux droits procréatifs.

140. Quelques délégations ont noté que la multiplicité des domaines d'intervention du FNUAP entraînait une dispersion de ses activités qui nuisait à la lisibilité de ses réalisations, ajoutait à la complexité de sa gestion et l'exposait à de plus grands risques. Elles ont encouragé le Fonds à mieux cibler son plan stratégique et à concentrer ses programmes sur un nombre plus restreint de domaines, en prévoyant des résultats et des extrants moins diversifiés. En concentrant ainsi son attention sur l'obtention d'un nombre plus limité de résultats, le FNUAP serait à même de tirer parti au maximum des ressources financières et humaines dont il dispose et d'accroître l'efficacité, l'efficacités et l'utilité concrète de son action. Ces délégations se sont montrées favorables aux mesures prises par le FNUAP pour améliorer les systèmes de contrôle et d'évaluation et obtenir des données de meilleure qualité, et ont souligné que pour mobiliser un soutien financier et politique encore plus large, le Fonds se devait d'expliquer clairement en quoi il contribuait au développement.

141. Plusieurs délégations ont noté que le FNUAP, comme d'ailleurs les autres organismes de développement, ne pouvait pas tout faire et ne pouvait pas être omniprésent. Eu égard à ses ressources financières et humaines limitées, il devait prendre des décisions stratégiques difficiles quant à ses priorités. Pour obtenir des résultats et en rendre compte convenablement, le Fonds devait à leur avis se concentrer sur les domaines où il a un avantage comparatif et est à même d'apporter une valeur ajoutée, dans le cadre de la mission qui lui a été confiée d'aider à l'exécution du Programme d'action issu de la Conférence internationale sur la population et le développement; elles ont ajouté que le FNUAP devait à cet égard

porter une attention particulière aux pays où un personnel trop peu nombreux est chargé de programmes trop ambitieux. Certaines délégations ont dit qu'à leurs avis, la définition des priorités du FNUAP n'était pas seulement affaire d'avantage comparatif et devait reposer aussi sur une analyse de la situation de chaque pays et des besoins correspondants.

142. Au sujet de la nécessité d'améliorer les indicateurs de performance du FNUAP et la présentation des résultats qu'il obtient, plusieurs délégations ont dit qu'il fallait réduire le nombre des indicateurs figurant dans le plan stratégique et rattacher plus clairement les extrants aux réalisations escomptées, afin de mieux faire ressortir la contribution du FNUAP aux résultats prévus. Les délégations ont encouragé le FNUAP à adopter des pratiques à fort coefficient d'efficacité et à collaborer plus étroitement avec les partenaires de développement dans les pays où les progrès de la réalisation des objectifs définis lors de la Conférence internationale sur la population et le développement et des objectifs intermédiaires relevant de l'OMD 5 sont plus lents que prévus. Observant que le FNUAP faisait avant tout sentir son influence grâce aux activités qu'il entreprend dans les pays, des délégations ont noté que pour agir efficacement et produire des résultats tangibles, le Fonds devait concevoir ses programmes en fonction des besoins des pays et des collectivités, compte tenu des interventions des autres acteurs du développement.

143. Le Directeur exécutif a remercié les délégations pour leurs observations, notant qu'elles s'étaient intéressées particulièrement aux points suivants : l'action ciblée sur les jeunes, en particulier les filles; la santé sexuelle et procréative et les programmes donnant accès aux moyens de planification de la famille; l'importance de l'égalité des sexes et de la dynamique démographique; enfin, la nécessité d'avancer sur tous ces fronts conformément au Programme d'action issu de la Conférence internationale sur la population et à l'OMD 5. Le Directeur de la Division des programmes s'est dit sensible aux conseils et au soutien des délégations et a annoncé que le FNUAP communiquerait des indicateurs supplémentaires lors de la réunion informelle. Au sujet de la passation des marchés, le Directeur de la Division des services de gestion a indiqué que le FNUAP étudiait plusieurs domaines, notamment les achats de marchandises et les contrats de service à long terme, où il pourrait exercer une influence sur les prix.

## **XVII. Questions diverses**

### **Décisions diverses**

144. Le Conseil d'administration a adopté sa décision 2011/27 portant ouverture d'un crédit de soudure pour le début de l'exercice 2012-2013, sa décision 2011/28 sur les pays les moins avancés et sa décision 2011/29 sur les pays à revenu intermédiaire.

145. Après l'adoption de la décision 2011/29, une délégation a expliqué pourquoi cette décision concernant les pays à revenu intermédiaire avait été proposée et a souligné qu'il importait de définir des indicateurs rendant mieux compte des degrés de développement.

146. Une délégation a demandé si un débat thématique sur la jeunesse pourrait être organisé dans le cadre de la deuxième session ordinaire de 2011. Une autre délégation a remercié le PNUD, le FNUAP et l'UNOPS pour avoir répondu aux

inquiétudes exprimées au sujet des langues dans lesquelles les documents du Conseil d'administration sont distribués et a exprimé l'espoir que les trois organismes continueraient de se montrer coopératifs à cet égard.

### **Autres manifestations**

147. Les membres du Conseil d'administration ont pris part aux débats thématiques et aux concertations ci-après :

a) *Débat thématique commun sur le rôle que jouent les trois organismes pour répondre aux besoins de développement des pays à revenu intermédiaire.* Les Présidents du Groupe des Nations Unies pour le développement (Amérique latine) et du Groupe des Nations Unies pour le développement (Europe orientale et Asie centrale) ont fait des exposés sur les besoins de développement des pays à revenu intermédiaire dans les deux régions. Le Secrétaire de la présidence de l'Uruguay s'est exprimé sur le rôle des Nations Unies dans les pays à revenu intermédiaire. Le représentant de la Namibie a évoqué la manière dont les pays africains, dont la Namibie, avaient abordé les problèmes particuliers aux pays à revenu intermédiaire;

b) *Débat thématique commun sur l'environnement et le changement climatique : rôle des trois organismes au niveau des pays.* L'Administrateur assistant du PNUD, Directeur du Bureau des politiques de développement, a fait, au nom du PNUD, du FNUAP et de l'UNOPS, un exposé sur le rôle que jouent en la matière les trois organismes dans les pays en développement. Le représentant du Burkina Faso a fait part de l'expérience de son pays en tant que participant au Programme d'adaptation de l'Afrique aux changements climatiques et a par ailleurs fait état des conséquences néfastes du changement climatique sur son développement. Le Directeur de la Division technique du FNUAP a fait un exposé sur les travaux consacrés par le Fonds au rapport entre phénomènes démographiques, environnement et changement climatique, et a fait observer que le FNUAP était le seul organisme à avoir un mandat centré sur les questions de population. Le Directeur du Bureau régional de l'UNOPS pour l'Amérique latine et les Caraïbes a expliqué en quoi consistait la contribution de l'UNOPS à la lutte contre les causes et les effets des changements climatiques dans les pays et à l'échelle régionale. Son exposé a été suivi de la projection d'un court documentaire sur le programme de microfinancement réalisé à la Barbade avec l'aide de l'UNOPS;

c) *Débat thématique commun sur les questions relatives aux pays les moins avancés envisagées dans le contexte de la quatrième Conférence des Nations Unies sur les pays les moins avancés.* Le Vice-Président du Conseil d'administration (région Asie-Pacifique) a animé ce débat thématique. Le Directeur par intérim et Chef du Bureau du Haut-Représentant pour les pays les moins avancés, les pays en développement sans littoral et les petits États insulaires en développement; le Représentant permanent adjoint du Népal auprès de l'Organisation des Nations Unies (s'exprimant au nom du Président du groupe des pays les moins avancés); l'Administrateur assistant, Directeur du Bureau régional du PNUD pour l'Afrique; le Directeur de la Division technique du FNUAP; et le Directeur du Bureau régional de l'UNOPS pour l'Amérique du Nord ont fait des exposés;

d) Des consultations ont été consacrées au projet de budget institutionnel du PNUD pour l'exercice biennal 2012-2013, à l'examen à mi-parcours du plan stratégique du FNUAP et au budget d'appui de l'UNOPS pour 2012-2013.